**SEGPA (Sections d’Enseignement Général et Professionnel Adapté)**

*Source : https://****eduscol.education****.fr/1184/sections-d-enseignement-general-et-professionnel-adapte*

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) sont intégrées **dans un collège**, elles accueillent des **élèves présentant des difficultés scolaires** graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

Une classe Segpa accueille les jeunes de la 6e à la 3e présentant des difficultés scolaires importantes. Il s'agit de difficultés ne pouvant pas être résolues par des actions d'aide scolaire et de soutien.

La classe regroupe un **petit groupe d'élèves** (16 maximum) pour individualiser le parcours de chacun.

Les élèves suivent les mêmes programmes d'enseignement que leurs camarades de section générale, mais avec des adaptations et des aménagements. Ils suivent des **enseignements adaptés à leurs difficultés et bénéficient d'un suivi individualisé.**

Les **enseignements généraux** sont assurés par des professeurs des écoles, de collège ou de lycée. Des professeurs de lycée professionnel sont chargés de **l'enseignement professionnel**.

Pendant leur scolarité, les élèves effectuent des [**stages en entreprise**](https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/stage-observation-jeune-ans-quelles-regles) (en 4e et en 3e).

La formation doit leur permettre d'acquérir le [**socle commun de connaissances et de compétences**](https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/qu-est-ce-socle-commun-connaissances-competences-culture)et de se présenter en fin de collège au [**diplôme national du brevet** (DNB)](https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/college-diplome-national-brevet-certificat-formation-generale).

La Segpa doit permettre aux élèves d'accéder à une formation professionnelle diplômante ou à la poursuite de leurs études après la 3e. Ils peuvent donc accéder à une formation, au minimum du niveau d'un [certificat d'aptitude professionnelle (CAP)](http://www.education.gouv.fr/cid2555/le-certificat-d-aptitude-professionnelle-cap.html). Ils peuvent ainsi **poursuivre leur formation en** [**lycée professionnel**](https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/deroulement-scolarite-lycee-professionnel) **ou en** [**centre de formation d'apprentis (CFA)**](https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/alternance).

**Ressources pour les enseignants**

Cinq documents ressources sont proposés sur Eduscol aux professeurs intervenant dans les enseignements généraux et professionnels adaptés et chargés des enseignements préparant à l'accès à une formation professionnelle. Un document ressource par champ professionnel : : « **Habitat** », « **Hygiène - Alimentation - Services** », « **Espace rural et environnement** », « **Vente - Distribution - Logistique** », « **Production industrielle** ».

Chaque document ressource précise pour un champ professionnel donné :

* les relations entre activités et métiers ;
* les formations qualifiantes de niveau V ;
* les activités professionnelles de référence ;
* la typologie des activités de formation en classe de quatrième et de troisième ;
* l'organisation fonctionnelle d'un plateau technique.